

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **jeudi 23 mars 2023**, à 19:15 sur la plateforme Zoom, et présidée par madame Tania Naim, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Tania NAIM
Au Trésor-du-Boisé	Absent	Monsieur Hugo DE KOULEN
Beaconsfield	Absente	Madame Élizabéth HUART
Beau-Séjour	Absente	Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle		Madame Tania NICOLAS
Cardinal-Léger		Monsieur Fadi BRAYKEH
Catherine-Soumillard	Absente	Madame Nadine GUERTIN
Cavelier-De-LaSalle		Madame Hala JAWLAKH
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absente	Madame Marie-Claude BÉLANGER
Collège Saint-Louis		Madame Cristelle LAMOTHE
Dalbé-Viau		Madame Annie ARSENAULT
De la Mosaïque		Monsieur Philippe LAMY
De la Traversée	Absent	Monsieur Steve DUBREUIL
De l'Altitude		Madame Marie-Hélène HOFBECK
De l'Odyssée	Absente	Madame Nathalie MIRON
De l'Orée-du-Parc		Madame Raymonde GOMIS
Des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Madame Françoise MICHAUD
Des Coquelicots		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
Des Découvreurs	Absente	Madame Evelyne BEAULIEU
Des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite		Monsieur Alexandre EYQUEM
Des Saules-Rieurs	Absente	Madame Myriam MÉNARD
Des Sources		Monsieur Éric MATHIEU
Dollard-des-Ormeaux	Absente	Madame Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII		Monsieur Othman HABLANI
Du Bois-de-Liesse		NIL
Du Bout-de-l'Île		Monsieur Simon MARTINEAU
Du Grand-Chêne	Absente	Madame Sonia DJELID
Du Grand-Héron		Madame Gabriela GALICIA VAZQUEZ
Du Petit-Collège	Absent	Monsieur Frédéric DUBÉ
Du SAS	Absente	Madame Christelle Sylvie ONOMO
Édouard-Laurin		Madame Valérie LAVERDIÈRE
Émile-Nelligan		Monsieur Amir HOUSHMAND
Enfants-du-Monde	Absent	Monsieur Yassine HAOUARI
Enfant-Soleil	Absente	Madame Myuri VARAPPIRAGASAM
Félix-Leclerc	Absente	Madame Sylvie MARIAGE
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond		Madame Elizabeth VILLENEUVE
Harfang-des-Neiges	Absente	Madame Mailin AGUILERA
Hébert	Absent	Monsieur Louis BOURGEAULT
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest	Absent	Monsieur Fadi AOUN
Île-des-Soeurs	Absente	Madame Stéphanie PELLERIN
Jacques-Bizard		NIL
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou	Absent	Monsieur Abdelmoultalib LACHEHAB EL IDRISSE
Jonathan		Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson		Madame Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy	Absent	Monsieur Yan OUELLETTE
Joseph-Henrico		Monsieur Martin POIRIER
Katimavik	Absente	Madame Marta CRUZ
Lajoie	Absente	Madame Kahina LADJ
Lalande		Madame Marie-Hélène HOFBECK

Laurendeau-Dunton	Absent	Monsieur Abdallah BRAHIMI
Laurentide		Madame Mireille-Épiphanie TCHIAKO
L'Eau-Vive		Madame Rosette MALULU
Lévis-Sauvé		NIL
Marguerite-Bourgeois		Monsieur Luc MICHAUD
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard	Absente	Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Karine GIMMIG
Murielle-Dumont		Madame Mélanie RENAUD-MAUSSENET
Notre-Dame-de-la-Garde		Monsieur Jérôme PÉPIN
Notre-Dame-de-la-Paix		Monsieur Sébastien LAPOINTE
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Véronique GÉLINAS
Notre-Dame-des-Rapides	Absent	Monsieur Michael-Peter MORIN
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes		NIL
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		NIL
Paul-Jarry	Absente	Madame Roxanne ROUSSEL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR
Philippe-Morin		Madame Aurora BETANCOURT
Pierre-Laporte		Monsieur Julien VÉRONNEAU
Pierre-Rémy		NIL
Pointe-Claire		Monsieur Romain NANTA
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Monsieur Xiaozhou ZHOU
Saint-Clément-Ouest		Monsieur Mathieu RINALDI
Sainte-Catherine-Labouré		Madame Viviane FOURNIER-POIRIER
Sainte-Genève-Ouest		NIL
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Monsieur Simon MARTINEAU
Saint-Gérard		Monsieur Philippe GRECARD
Saint-Germain-d'Outremont		Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent	Absente	Madame Maryam SEYFAEE
Saint-Louis		Monsieur Patrick BARRETTE
Saint-Luc		Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes	Absente	Madame Kathlene MARCELO-VIDAL
Très-Saint-Sacrement		Madame Marie-Hélène LECLERC
Victor-Thérien		Monsieur Jean-François CODÈRE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Laurentide	Absente	Madame Nathalie RUIZ D'ESCRIVAN
Félix-Leclerc		Madame Katherie ROCHETTE
Peter-Hall	Absente	Madame Francine ACHO
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Bachar SOUAF

AUTRES MEMBRES PRÉSENTS

Madame Raymonde Gomis, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Bianca Nugent, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Bianca Nugent, substitut, école John-F.-Kennedy
 Madame Isabelle Médeiros, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Mélissa Pilon, substitut, école Chanoine-Joseph-Théorêt
 Madame Hala Jawlakh, substitut, école Monseigneur-Richard
 Madame Tania Naim, substitut, école Mont-Royal
 Monsieur Timothée Poisot, substitut, école au Trésor-du-Boisé
 Madame Anne-Marie Meunier, substitut, école de l'Odysée
 Madame Catherine Breton, substitut, école Île-des-Sœurs
 Madame Julie Hurtubise, substitut, école Notre-Dame-des-Rapides
 Madame Cindy Murphy, substitut, école Sainte-Catherine-Labouré

Public

Madame Sadia Hassan, parente, école de l'Altitude
 Monsieur Ghislain Laporte, président du CA du CSSMB

Madame Nadia El Jilali, parente, école de l'Altitude
Madame Nadia Bacho, parente, de l'Altitude
Monsieur Komla Avoumatsodo, parent, école Perce-Neige

Autres présences

Monsieur Dominic Bertrand, directeur général du CSSMB
Maître Marie-Josée Villeneuve, directrice générale adjointe et secrétaire générale du CSSMB
Madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport)
Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 20.

Madame Tania Naim, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence. Avant de lui laisser la parole, madame Naim souligne que monsieur Dominic Bertrand, directeur général du CSSMB, est présent afin de faire une annonce aux membres du CP.

Monsieur le directeur général salue les membres du CP. Il informe que le CA du CSSMB a autorisé un prêt de service de deux ans, le concernant, au ministère de l'Éducation. Il aura la formation de personnel scolaire, principalement enseignant, comme mandat. Il signale qu'on a plus de 5 000 enseignants non légalement qualifiés au Québec. Le CSSMB a développé des voies d'accès à l'enseignement au cours des dernières années, dont, entre autres, un diplôme d'études supérieures spécialisées, en collaboration avec l'Université TÉLUQ. Il indique qu'il s'agit de quelque chose l'ayant toujours intéressé. Il ajoute avoir passé huit ans au CSSMB en tant que directeur général et deux ans et demi comme DGA. Il souligne avoir eu le plaisir de côtoyer les parents et les membres du CP pendant presque 11 ans. Monsieur Bertrand indique vouloir profiter de l'occasion pour remercier les membres du CP avec qui il a toujours pris plaisir à collaborer en séances ou à l'occasion de certains événements. Il soutient qu'il gardera un excellent souvenir de cette coopération. Monsieur le directeur général rappelle que le CSSMB est l'endroit où les élèves obtiennent le plus haut de diplomation au Québec parmi les 61 CSS. Il mentionne que c'est le résultat d'un travail d'équipe du personnel du CSSMB et des parents de par leur collaboration.

Monsieur Bertrand signale que le prêt de service est d'une durée de deux ans et qu'on verra ensuite pour la suite des choses.

Monsieur Bertrand informe les membres du CP de la nomination de monsieur Paul St-Onge à la fonction de directeur général par intérim du CSSMB pour les deux prochaines années. Il souligne que monsieur St-Onge ne pouvait pas assister à la rencontre du CP mais qu'il sera présent lors de la séance du 20 avril prochain. Il souligne que monsieur St-Onge fait partie de l'organisation du CSSMB depuis plus de 20 ans et qu'il a une excellente connaissance de notre réseau. Il s'est occupé des écoles primaires et secondaires, de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du Service des ressources matérielles. Monsieur St-Onge possède une grande expérience au sein du CSSMB ainsi qu'une excellente connaissance de sa culture. Il est également détenteur d'un doctorat. Monsieur Bertrand déclare ne douter aucunement que monsieur St-Onge pourra assurer la relève avec brio avec son équipe de direction générale et qu'il assurera une stabilité et une poursuite face aux défis qui nous attendent dans le milieu de l'éducation.

La date d'entrée en fonction de monsieur Bertrand au ministère de l'Éducation est prévue pour le 3 avril 2023. Cependant, l'équipe de la direction générale et le CSSMB peut compter sur l'appui de monsieur Bertrand pour une transition harmonieuse. Il se rendra entièrement disponible, au cours des prochaines semaines, pour soutenir l'équipe de la direction générale au besoin.

Monsieur Bertrand annonce que madame Stéphanie Lapointe a été nommée DGA par intérim pour le RÉTAC Lachine-LaSalle. Madame Lapointe sera également responsable du Service des ressources éducatives. Monsieur Bertrand souligne que madame Lapointe a

dirigé des écoles durant 6 ans. Elle a occupé le poste de directrice adjointe du Service des ressources éducatives pendant 5 ans. Madame Lapointe a aussi occupé le poste de DGA au CSS de la Vallée-des-Tisserands, de 2014 à 2020. Elle est revenue au CSSMB, en 2021, pour prendre la direction du Service des ressources éducatives. Monsieur Bertrand mentionne que madame Lapointe connaît très bien notre organisation et qu'elle assurera l'intérim.

Monsieur Bertrand mentionne qu'il aura l'occasion de rencontrer, la semaine prochaine, les membres du sous-comité du CP, mandaté pour l'étude du dossier du plomb dans l'eau des écoles.

Monsieur Bertrand remercie les parents pour la confiance lui ayant été témoignée durant ses années passées à la direction générale et leur souhaite beaucoup de succès pour la suite. Il remercie également les membres du CP pour leur implication qu'il considère très importante. Les membres du CP félicitent monsieur Bertrand et lui souhaite la meilleure des chances dans son nouveau mandat.

1. PAROLE DU PUBLIC

Aucun membre du public ne demande la parole. Madame la vice-présidente précise, pour le bénéfice des membres du public, que ce point leur est réservé. Elle rappelle qu'ils ne peuvent pas intervenir durant le reste de la séance, que ce soit verbalement ou par l'entremise du chat.

2. MOT DU DGA

Maître Marie-Josée Villeneuve salue l'assemblée avant de répondre aux questions lui ayant été acheminées avant la rencontre.

Maître Villeneuve indique avoir reçu une question de suivi visant à savoir s'il serait possible d'effectuer un prélèvement automatique directement dans les comptes des parents pour régler les frais du service de garde, par exemple. Elle mentionne que des vérifications ont été faites et que cela n'est pas possible car les montants ne sont pas toujours les mêmes. On facture à la fin du mois. Par exemple, le montant peut varier en fonction du nombre du jour de présence, notamment aux journées pédagogiques. Maître Villeneuve relate que le fait qu'il s'agisse de montants variables fait en sorte qu'on ne peut malheureusement pas procéder par prélèvements automatiques. Elle ajoute penser que toutes les écoles offrent maintenant la possibilité de procéder à un paiement par internet, ce qui facilite la vie de tout le monde.

Maître Villeneuve mentionne qu'une question lui a été posée en lien avec les campagnes de financement ou avec les autres activités impliquant que les élèves aient à apporter de l'argent comptant à l'école. La question visait à savoir s'il n'y aurait pas un moyen plus facile que de communiquer cet argent que par versements comptants ou par chèques. Maître Villeneuve indique que certaines plateformes existent. Elle donne l'exemple de plateformes utilisées lorsqu'on inscrit les enfants à des activités organisées par la ville. Quelques écoles utilisent actuellement ce type de plateforme. Maître Villeneuve signale que le CSSMB mène présentement des vérifications afin de s'assurer que ces plateformes correspondent aux normes de sécurité attendues et quelles seraient celles qui pourraient être davantage recommandées aux écoles. Des recommandations pourront être émises aussitôt que ces analyses seront terminées.

Maître Villeneuve relate qu'une question lui a été soumise afin de savoir ce qu'il en est de l'ouverture des classes de maternelle 4 ans dans les quatre écoles ayant été ciblées pour l'année prochaine. Elle énumère les écoles concernées, à savoir les écoles Gentilly, Lajoie, Saint-Louis et Saint-Rémi. Elle signale que le CSSMB a reçu comme réponse, à ce stade,

que 6 classes ont été autorisées, dans ces quatre écoles, sur les 7 demandées. Le CSSMB est en train de regarder combien de classes seront ouvertes dans ces quatre écoles en fonction des demandes d'inscription. Le CSSMB a actuellement 39 classes de maternelle 4 ans sur son territoire.

Maître Villeneuve souligne qu'il lui a été demandé si elle pourrait transmettre l'annexe de la Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves. Elle rappelle que cette politique est élaborée en collaboration avec les parents. Elle ajoute que ce fut le cas, il y a deux ou trois ans. Maître Villeneuve déclare que l'annexe pourra être transmise dans les prochains jours. Elle indique qu'un rappel de toutes les règles applicables est effectué, chaque année, auprès de toutes des directions d'établissement du CSSMB. Par la suite, on transmet les documents, pour rappel, aux directions et aux CÉ. Elle ajoute que cela se fera au mois d'avril prochain.

Maître Villeneuve mentionne qu'il lui a été demandé s'il existe un contrat type de vente pour les ordinateurs vendus par l'école aux élèves. Elle demande s'il serait possible au membre lui ayant soumis cette question de communiquer avec elle car, à priori, on ne vend pas d'ordinateurs aux élèves. Elle dit ne pas savoir s'il s'agit d'une situation particulière lui échappant. Normalement, les ordinateurs sont fournis par l'école. Les élèves n'ont pas à les acheter car ils sont prêtés. Madame Katherie Rochette soutient que des ordinateurs sont vendus à toute la classe, dans les programmes particuliers. Elle ajoute qu'une distinction devrait être faite pour les élèves qui ont des mesures. Maître Villeneuve répond que les ordinateurs devraient être prêtés et non vendus aux élèves ayant des mesures. Elle ajoute qu'il faudrait qu'elle puisse vérifier les situations particulières et qu'il lui serait difficile de répondre de façon plus générale. Madame Rochette mentionne avoir vécu cette situation en début d'année scolaire. Elle ajoute qu'un contrat devait supposément accompagner la transaction et ne l'avoir jamais vu. Madame Rochette dit se demander s'il s'agit d'un contrat généralisé et s'il serait possible que le CP en ait une copie. Maître Villeneuve déclare qu'elle effectuera une vérification à ce sujet et qu'elle communiquera un suivi à la présidence du CP. Un délégué mentionne que les élèves suivant le programme Sciences 2.0 de l'école Monseigneur-Richard doivent également acheter leur ordinateur.

Maître Villeneuve indique avoir reçu une question en lien avec les postes non comblés ou étant plus difficiles à combler. Elle soutient qu'il est difficile de pouvoir présenter un tableau aux membres du CP car les chiffres varient de jour en jour. De nouveaux besoins apparaissent tous les jours. Par exemple, des gens partent en congé de maladie ou de maternité, on ouvre de nouvelles classes d'accueil, etc. En même temps, des postes sont comblés tous les jours. Les chiffres varient donc de jour en jour. Néanmoins, Maître Villeneuve a regardé les statistiques. En date d'aujourd'hui, environ 25% des besoins en matière d'enseignants concernent des postes en adaptation scolaire. Le reste est composé de spécialistes et d'enseignants titulaires. Au niveau des professionnels, les chiffres varient également de jour en jour et en fonction du type de professionnel. Au niveau du personnel de soutien, en date d'aujourd'hui, par exemple, deux postes de préposés aux élèves handicapés sont à combler. C'est un peu plus élevé au niveau des TES où une vingtaine de postes est à combler. Cependant même si certains postes peuvent être plus difficiles à combler, le CSSMB arrive à ne pas avoir de manques trop importants grâce à toutes les mesures ayant été mises en place (ex : formation des éducatrices en SDG pour qu'elles puissent faire de la suppléance, la suppléance volontaire de la part des enseignants, etc.). Tout le monde met la main à la pâte. Maître Villeneuve indique que le CSSMB compte présentement 360 enseignants considérés non légalement qualifiés. Cela signifie qu'ils n'ont pas leur brevet d'enseignement. Ils n'ont pas le baccalauréat de quatre ans en enseignement reconnu au Québec. 150 de ces 360 enseignants sont en voie de qualification. Cela veut dire qu'ils étudient actuellement en enseignement en ayant des contrats au CSSMB. Ce sont des étudiants de niveaux bac 3 et 4. De plus, une soixantaine

d'enseignants suivent la formation du CSSMB ayant été élaborée en collaboration avec l'Université TÉLUQ. Cette formation comprend les meilleures techniques efficaces pour l'enseignement et la gestion des comportements ainsi que tous les éléments nécessaires à la pédagogie. Ils ont un bac disciplinaire et étudient actuellement pour apprendre ce qui est nécessaire pour une bonne gestion de classe et pour bien enseigner. Le ministre de l'Éducation a annoncé, il y a quelques mois, qu'il souhaitait travailler avec les universités pour qu'on puisse trouver des façons de faciliter la formation de façon à ce qu'elle soit plus flexible pour les gens ayant un bac disciplinaire. Maître Villeneuve souligne, au sujet de la maîtrise qualifiante, qu'il s'agit d'un travail de longue haleine car les gens doivent travailler à temps plein tout en étudiant à temps partiel afin de l'obtenir. Elle ajoute que le CSSMB veut trouver des voies de qualification plus rapides tout en offrant une formation solide à ses enseignants.

Maître Villeneuve indique avoir été interpellée au sujet de la présence de souris à l'école Sainte-Catherine-Labouré. Lors de situations impliquant la présence de souris dans une école, le CSSMB fait appel à un exterminateur qui peut se rendre régulièrement sur place. Elle souligne que c'est d'ailleurs le cas à l'école Sainte-Catherine-Labouré. Maître Villeneuve mentionne qu'il est plus difficile d'utiliser des produits plus puissants lorsqu'on est en présence des élèves. Toutefois, il est possible de mener des interventions plus costaudes lorsqu'on a de longs congés (ex : Pâques) pour être en mesure de régler la situation. Maître Villeneuve invite les parents vivant cette situation à contacter la direction d'établissement pour qu'elle les informe des actions qui sont menées afin d'éradiquer le problème.

Un substitut revient sur le sujet des postes non comblés. Il demande ce que représentent les 360 enseignants non légalement qualifiés sur le total d'enseignants à l'emploi du CSSMB. Maître Villeneuve répond que le CSSMB emploie environ 6 000 enseignants (6%). Le substitut demande si le CSSMB emprunte d'autres stratégies, à part la formation conjointe avec l'Université TÉLUQ, pour combler rapidement les postes vacants. Maître Villeneuve répond que le CSSMB est en affichage constant et qu'il est présent dans toutes les universités pour recruter le plus rapidement possible. Le CSSMB soumet rapidement des offres aux candidats intéressants. Le CSSMB a devancé ses bassins (séances d'affectation). Le CSSMB est actuellement dans les plans d'effectifs pour devancer les autres CSS et être capable de soumettre des offres le plus rapidement possible en prévision de la prochaine année. Cela implique, parfois, de prendre des risques financiers car le CSSMB n'a pas encore le portrait global des élèves. Le CSSMB affiche des postes, quitte à avoir des gens en surplus. Ceux-ci pourront éventuellement être réaffectés. Cela concerne les enseignants, mais aussi les TES et les professionnels. Le CSSMB est vraiment proactif dans son recrutement. Le substitut demande si une stratégie plus particulière est empruntée pour les enseignants en adaptation scolaire. Maître Villeneuve répond que les mêmes stratégies sont empruntées car le CSSMB y va vraiment avec le bassin de gens qui sont présents. Elle mentionne qu'il y a de la concurrence et que de vivre à Montréal coûte cher. Les gens habitent de plus en plus à l'extérieur de Montréal. Les gens ont maintenant rapidement des postes. Le CSSMB mise beaucoup sur la formation qu'il donne à ses enseignants. Elle soutient que l'expérience-employé est vraiment un facteur important pour le CSSMB. Elle ajoute que quelqu'un heureux dans son travail, sentant qu'il est accompagné et ayant un plan de développement va avoir envie de rester au CSSMB. Le bouche à oreille fait qu'il aura envie de venir travailler au CSSMB. On a créé un bureau de l'expérience-employé pour s'assurer que l'expérience d'un employé soit la plus fluide et la plus agréable possible du moment où il dépose son curriculum vitae jusqu'à sa retraite. Le CSSMB parle régulièrement à tous ses gestionnaires de l'importance de la bienveillance et de l'accompagnement.

Un délégué demande si des statistiques sont disponibles sur le taux de roulement des professeurs et des professionnels. Il demande aussi à Maître Villeneuve si elle peut fournir un éclaircissement des différentes stratégies empruntées pour les garder. Maître Villeneuve

répond ne pas avoir les chiffres avec elle mais que le CSSMB a des statistiques sur les taux de roulement. Elle ajoute que le CSSMB tient des entrevues de départ. On appelle quelqu'un qui quitte quelques semaines après son départ afin de bien connaître les raisons l'y ayant menées. Les principales raisons évoquées mentionnent que les gens déménagent à l'extérieur de Montréal pour se rapprocher de leur lieu de résidence. Quelques personnes quittent effectivement parce que le travail est difficile mais cela n'implique pas de chiffres alarmants. On voit des chiffres qui sont normaux dans tous les milieux de travail. Le taux de roulement, malgré ce qu'on entend dans les médias, n'est pas lié à des réorientations de carrière, par exemple. Le CSSMB est en mesure de suivre les raisons ayant mené à un départ. Il s'agit de gens qui se rapprochent ou qui font évoluer leur carrière, principalement. On n'est pas dans des niveaux alarmants. Maître Villeneuve précise qu'elle ne veut pas dire que tout est rose mais les chiffres sont satisfaisants pour le CSSMB. Elle réitère l'importance de prendre soin des gens, tant des élèves que des membres du personnel.

Le délégué de l'école Saint-Rémi revient sur le dossier des maternelles 4 ans. Il demande si une classe va être fermée s'il manquait du personnel et si le CSSMB devait être incapable de combler des postes. Maître Villeneuve répond que cela ne fait pas partie des hypothèses du CSSMB, à ce stade-ci. Il a quand même l'objectif d'augmenter le nombre de maternelles 4 ans. Le CSSMB y va au rythme qu'il considère être capable de combler les postes.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Ajout du point 6.1. : « *École Nouvelle-Querbes – Critères d'inscription 2024-2025 (retour : 19 mai 2023)* »;
- Ajout du point 6.2. : « *Collège Saint-Louis – Critères d'inscription 2024-2025 (retour : 19 mai 2023)* »;
- Ajout du point 6.3. : « *École Jonathan – Critères d'inscription 2024-2025 (retour : 19 mai 2023)* »;
- Ajout du point 6.4. : « *École Guy-Drummond – Critères d'inscription 2024-2025 (retour : 19 mai 2023)* »;
- Ajout du point 6.5. : « *Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys – Critères d'inscription 2024-2025 (retour : 19 mai 2023)* »;
- Ajout du point 7.5.1. : « *Annexe des règles de régie interne – Résolution* »;
- Ajout du point 7.5.2. : « *Modification des districts – Résolution* »;
- Ajout du point 7.5.3. : « *Nomination pour le président ou la présidente d'élection* »;
- Ajout du point 10.2. : « *Résolution* »;
- Ajout du point 13.1. : « *Mot du sous-comité pour les prix Reconnaissance de la FCPQ* »;
- Ajout du point 13.2. : « *Résolutions pour la Reconnaissance de l'engagement parental* »;
- Ajout du point 13.3. : « *Résolution pour le Grand rendez-vous national des parents du 3 juin* ».

(CP/23-03/01)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Nanta, appuyé par madame Anne-Marie Robitaille, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par monsieur Romain Nanta – Appuyé par madame Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DU DGA DU CSSMB** (Maître Marie-Josée Villeneuve)

- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 23 FÉVRIER 2023**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 6 FÉVRIER 2023**
- 6. CONSULTATIONS**
 - 6.1. École Nouvelle-Querbes – Critères d'inscription 2024-2025 (retour : 19 mai 2023)
 - 6.2. Collège Saint-Louis – Critères d'inscription 2024-2025 (retour : 19 mai 2023)
 - 6.3. École Jonathan – Critères d'inscription 2024-2025 (retour : 19 mai 2023)
 - 6.4. École Guy-Drummond – Critères d'inscription 2024-2025 (retour : 19 mai 2023)
 - 6.5. Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys – Critères d'inscription 2024-2025 (retour : 19 mai 2023)
- 7. SUIVIS ET INFORMATION**
 - 7.1. Congrès annuel en ligne de l'Institut TA (22, 23 et 24 mars 2023)
 - 7.2. Plomb dans l'eau des écoles
 - 7.2.1. Mot du sous-comité
 - 7.3. Actualité dans les écoles concernant les réseaux sociaux
 - 7.3.1. Mot du sous-comité
 - 7.4. Élèves à besoins particuliers
 - 7.4.1. Mot du sous-comité
 - 7.5. Élections au CA
 - 7.5.1. Annexe des règles de régie interne – Résolution
 - 7.5.2. Modification des districts – Résolution
 - 7.5.3. Nomination pour le président ou la présidente d'élection
 - 7.6. Souris – École Sainte-Catherine-Labouré
 - 7.7. Bain linguistique
- 8. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 8.1. Correspondance
- 9. MOT SUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
 - 9.1. Conseillère
 - 9.2. Déléguée du CCSÉHDAA
- 10. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
 - 10.1. Conférences à venir
 - 10.2. Résolution
- 11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**
- 12. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 13. MOT DE LA DÉLÉGUÉE 1 À LA FCPQ**
 - 13.1. Mot du sous-comité pour les prix Reconnaissance de la FCPQ
 - 13.2. Résolutions pour la Reconnaissance de l'engagement parental
 - 13.3. Résolution pour le Grand rendez-vous national des parents du 3 juin
- 14. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA**
- 15. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 15.1. Bilan financier du CP
- 16. VARIA**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (20 AVRIL 2023)**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 23 FÉVRIER 2023

(CP/23-03/02)

IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis, appuyée par madame Anne-Hortense Ebena et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 23 février 2023 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Raymonde Gomis – Appuyée par madame Anne-Hortense Ebena - Proposition adoptée à l'unanimité)

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 6 FÉVRIER 2023

Madame Naim procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 6 février 2023.

6. CONSULTATIONS

Madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport) procède à la présentation des modifications qui sont en consultations pour les critères d'inscription 2024-2025. Le document ayant illustré la présentation de madame Provost est disponible sur la page Teams du CP.

Madame Provost rappelle qu'il y a 5 critères d'inscription au CSSMB. Les généraux s'adressent à l'ensemble des élèves du CSSMB et les (4) autres s'adressent aux élèves des 4 écoles ayant un projet particulier (écoles 240).

Un délégué questionne madame Provost au sujet d'élèves qui arrivent dans une école, comme le Collège Saint-Louis, sans avoir de notes. Il mentionne que ses enfants étudiaient en Angleterre. Il précise qu'il s'agissait d'une école normale mais qui ne donnait pas de notes. Le délégué indique avoir parlé avec la direction du Collège Saint-Louis mais que celle-ci ne savait pas quoi faire. Madame Provost répond que c'est nouveau et qu'on le propose. On va apprendre et voir comment cela va. Elle soutient que la même question a été posée au CA. On s'est fait poser la question : « Oui mais un élève qui est en accueil en 4^{ème} année et qui ne l'est pas en 5^{ème} année? ». Madame Provost déclare que la beauté de la chose, c'est qu'on est encore des humains derrière le traitement des dossiers et qu'on a encore assez de jugement. Elle dit penser qu'on va traiter, à la pièce, les dossiers de nos élèves qui ne rentreraient pas exactement dans cela, de façon à ce qu'elle revienne l'année prochaine avec les critères du Collège Saint-Louis bonifiés de l'expérience vécue de la prochaine rentrée scolaire. Madame la directrice mentionne qu'elle ne voudrait pas s'avancer sur une façon de faire parce qu'on n'a pas encore été confrontés à des situations. Elle soutient que c'est lorsque nous sommes confrontés qu'on recherche une solution. On va prendre le temps. C'est le Service de l'organisation scolaire qui va s'assurer de centraliser tout ça. On va être en mesure de trouver quelque chose qui sera juste, équitable et qui ne portera pas préjudice à qui que ce soit.

Un substitut demande quelle était la motivation de ce calcul. Madame Provost indique qu'elle n'était pas là lors des discussions de l'équipe-école. Elle a incité l'équipe-école à se rassembler pour faire quelque chose de plus sensible. Elle déclare qu'à la base, c'était un 40% de la 4^{ème} année, un 60% au niveau de la cinquième année. C'était aussi une répartition français mathématiques avec un peu plus d'emphase sur le français car les études démontrent qu'une bonne connaissance de la lecture et du français améliorent les résultats dans les autres matières. Madame Provost souligne que c'est un peu la raison pour laquelle plus d'importance a été donnée au français qu'aux mathématiques. Le substitut demande quelle est la motivation du CÉ d'y aller par critères alors qu'on sait qu'on veut tendre à éliminer les barrières d'accès aux écoles. Le délégué du Collège Saint-Louis explique qu'énormément de demandes sont encore soumises pour le Collège Saint-Louis. À titre d'exemple, on reçoit autour de 1 000 demandes par an, pour le secondaire 1, alors qu'il n'y a que 200 places. Il ajoute que cela prenait une sélection. Il soutient qu'on sait, historiquement, que c'est un programme qui en demande plus. Le délégué dit penser que le Collège Saint-Louis répond à un besoin. Il déclare qu'on a voulu garder une école « à sélection » mais qu'on travaille beaucoup pour rendre le cursus au complet moins anxiogène.

Le délégué de l'école des Coquelicots évoque les critères d'inscription généraux et l'ajout du point 5 (*Renouvellement avec poursuite d'un programme particulier*). Il demande si on peut penser, par exemple à un programme d'anglais intensif inscrit dans le projet éducatif, lorsqu'on parle de programme particulier. Madame Provost prend un programme d'harmonie en exemple. Cela voudrait dire, par exemple, qu'un élève est en

renouvellement s'il était dans l'harmonie en 4^{ème} année et qu'il désire poursuivre. L'élève d'harmonie aura priorité sur celui qui est en renouvellement au programme régulier. Elle ajoute que l'élève HDAA aura priorité sur celui qui est au programme d'harmonie. Le délégué dit comprendre que cela assure à l'élève, en cinquième année lorsqu'il est accepté, de faire ses deux ans en anglais. Madame Provost répond affirmativement, si des places sont disponibles et qu'aucun élève du secteur ne doit être transféré.

Un délégué demande pourquoi un tel revirement par rapport à l'année dernière. Il dit se souvenir que, l'année dernière, le Collège Saint-Louis avait insisté sur le fait que les examens étaient incontournables et qu'il n'était pas question de les enlever. Il avait été mentionné que quelques cohortes n'avaient pas passé d'examens durant la pandémie et qu'elles éprouvaient beaucoup plus de difficultés scolaires. Il demande pourquoi l'examen est enlevé cette année. Madame la directrice répond que c'est la preuve que tout le monde évolue. Parfois, on est confrontés à des situations qui nous amènent à évoluer et à voir les choses autrement de façon à s'améliorer. Elle ajoute que la pandémie a permis de réfléchir à la pertinence des examens. Il y a aussi énormément de frais rattachés à une séance d'examen. Les études prouvent que les jeunes sont stressés et anxieux. Madame la directrice demande si la meilleure façon de procéder à une sélection d'élèves est de les mettre dans une situation anxiogène où ils pourraient sous-performer de par le contexte dans lequel ils ont à réaliser l'examen. Le but est de voir l'évolution d'un élève sur deux ans et où il se situe par rapport aux autres. On a au-delà de 1 000 demandes par année pour le Collège Saint-Louis et il faut trouver une façon pour faire une sélection. Le délégué réplique que la note est très subjective. Madame la directrice répond que c'est la raison pour laquelle on a pris un peu de la 4^{ème}, un peu de la 5^{ème}, un peu de français et un peu de mathématiques. On l'essaye. Anciennement, dans les critères d'inscription, on prenait en considération que l'élève se situe au-dessus de la moyenne. Là, c'est vraiment l'élève par rapport aux autres. C'est sur deux ans. Madame Provost dit penser qu'on est capables de voir vraiment un élève sur deux ans. Il a le temps de se rattraper si jamais il venait à vivre une situation plus problématique dans une année. Elle ajoute qu'il n'y a plus d'examen et dit penser qu'on est toujours en train de chercher la bonne façon. Madame la directrice soutient ne pas penser qu'il y ait de façon parfaite mais croire qu'il faut donner la chance à cette façon d'être mise en place. Elle ajoute qu'elle pourra revenir, après cela, dire comment cela s'est passé et dévoiler les résultats obtenus.

Un délégué questionne madame Provost au sujet des élèves ayant été acceptés durant la pandémie. Il mentionne qu'ils n'ont pas passé d'examens et dit imaginer qu'une façon a été trouvée pour les choisir sans ceux-ci et sans se baser sur les notes. Il demande si cette cohorte fait bien ou si elle fait pire que les autres. Madame Provost indique ne pas avoir les résultats avec elle. Elle répète que c'était la moyenne de l'élève qui était considérée. Là, nous nous sommes vraiment centrés sur français et mathématiques, avec une proportion différente. Le délégué demande s'il n'y a pas de comparatif. Madame Provost répond qu'il en existe probablement mais qu'elle n'a pas pensé l'apporter. Une déléguée mentionne être la conjointe d'un enseignant du Collège Saint-Louis. Elle déclare qu'on a pensé, au début, que c'était moins fort. Par la suite, on a réalisé, en bout de ligne, que c'est très similaire.

Il est demandé s'il y aura du transport scolaire pour le Collège Saint-Louis. Madame Provost répond que c'est le transport de la ville. Au niveau du transport scolaire, il est offert uniquement dans 4 de nos écoles secondaires. Elle ajoute que ce n'est même pas pour l'entièreté des élèves qui fréquentent ces écoles secondaires-là. C'est seulement pour certains élèves qui fréquentent certaines écoles de l'Ouest de l'Île où il n'y a pas de transport de la STM, ou il pourrait y avoir certains écueils (ex : l'autobus passe aux heures).

Madame la présidente annonce que le CP va créer un sous-comité mandaté pour l'étude de cette consultation. Madame la vice-présidente souligne que les représentants des écoles concernées auront priorité afin de joindre les rangs du sous-comité.

(CP/23-03/03)

IL EST PROPOSÉ par madame **Anne-Marie Robitaille** et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de se pencher sur les Critères d'inscription 2023-2024, composé des membres suivants :

- Madame **Martine Riendeau**
- Madame **Cristelle Lamothe**
- Madame **Elizabeth Villeneuve**
- Monsieur **Carl Letendre**

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

6.1. ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES – CRITÈRES D'INSCRIPTION 2024-2025 (RETOUR : 19 MAI 2023)

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en avril prochain, suite aux recommandations proposées par le sous-comité en charge de l'étude du dossier.

6.2. COLLÈGE SAINT-LOUIS – CRITÈRES D'INSCRIPTION 2024-2025 (RETOUR : 19 MAI 2023)

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en mai prochain, suite aux recommandations proposées par le sous-comité en charge de l'étude du dossier.

6.3. ÉCOLE JONATHAN – CRITÈRES D'INSCRIPTION 2024-2025 (RETOUR : 19 MAI 2023)

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en mai prochain, suite aux recommandations proposées par le sous-comité en charge de l'étude du dossier.

6.4. ÉCOLE GUY-DRUMMOND – CRITÈRES D'INSCRIPTION 2024-2025 (RETOUR : 19 MAI 2023)

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en mai prochain, suite aux recommandations proposées par le sous-comité en charge de l'étude du dossier.

6.5. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGOYS – CRITÈRES D'INSCRIPTION 2024-2025 (RETOUR : 19 MAI 2023)

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en mai prochain, suite aux recommandations proposées par le sous-comité en charge de l'étude du dossier.

7. SUIVIS ET INFORMATIONS

7.1. CONGRÈS ANNUEL EN LIGNE DE L'INSTITUT TA (22, 23 et 24 mars 2023)

Madame la présidente souligne que le congrès est en cours. Un compte-rendu du congrès pourra être présenté par les participants en avril prochain.

7.2. PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES

7.2.1. Mot du sous-comité

Madame la vice-présidente indique que le sous-comité en charge de l'étude du plomb dans l'eau des écoles se rencontrera la semaine suivant

la tenue de la séance du CP. Monsieur Dominic Bertrand y assistera. Elle ajoute qu'un compte-rendu pourra être présenté en avril prochain.

7.3. ACTUALITÉ DANS LES ÉCOLES CONCERNANT LES RÉSEAUX SOCIAUX

7.3.1. Mot du sous-comité

Le point est reporté. Madame la présidente mentionne que les membres du CX vont discuter du dossier et que le point sera remis à l'ordre du jour de la séance du CP du mois d'avril prochain.

7.4. ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

7.4.1. Mot du sous-comité

Madame Katherie Rochette, conseillère du sous-comité en charge de ce dossier indique que deux rencontres se sont déjà tenues. Le dossier avance. Les membres du sous-comité ont une bonne idée de ce qu'ils veulent pour les parents, sur un site internet. Elle évoque la possibilité d'émettre des recommandations pour le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) ainsi que des suggestions pour toutes les écoles. Madame Rochette a déposé de nombreux documents officiels (Powerpoint), glanés lors de sa participation au congrès de l'Institut TA, sur la page Teams du CP. Madame la présidente l'en remercie.

Une déléguée fait remarquer qu'un membre du CP avait été désigné, l'an passé, afin de recueillir et d'assembler toutes les informations en lien avec le congrès de l'Institut TA. Il est répondu qu'il est encore plus simple de les déposer directement, dans l'onglet créé à cet effet, sur la page Teams du CP.

7.5. ÉLECTIONS AU CA

Maître Marie-Josée Villeneuve procède à la présentation d'une séance d'information en lien avec le CA du CSSMB. Elle souligne qu'une élection s'en vient. Le document illustrant la présentation de Maître Villeneuve est disponible sur la page Teams du CP.

Notre territoire doit être séparé en 5 districts pour pouvoir désigner les cinq parents d'élèves qui siègent au CA. Pour cette année, les trois districts en élection sont ceux du Sud-Ouest, occupé actuellement par monsieur Yan Ouellette, du Nord-Ouest, occupé par madame Marie-France Caron, et du Sud-Est, occupé par monsieur Ghislain Laporte, le président du CA. Les districts Est (monsieur Jean-Philippe Blanchette, vice-président du CA) et Nord-Est (madame Dalia Ramy) ont été désignés l'année dernière. Maître Villeneuve présente une carte indiquant le découpage du territoire du CSSMB en districts.

Maître Villeneuve signale que le CA est également composé de cinq membres du personnel du CSSMB (enseignant, professionnel, personnel de soutien, direction d'établissement, membre du personnel d'encadrement), ainsi que de cinq membres de la communauté.

Maître Villeneuve relate que les décisions se prennent en collégialité au CA. Elle indique que les membres du CA n'ont aucun pouvoir individuellement. Le DG du CSSMB est responsable de la mise en œuvre des décisions prises au CA. Maître Villeneuve exprime qu'il est important de souligner que les membres-parents du CA ne sont pas la voix des membres du CP lorsque vient le temps de prendre une décision. C'est vraiment en fonction de l'opinion du membre du CA. Il n'a pas à

consulter le CP. Les membres du CA ne sont pas des représentants ou des porte-paroles.

Les rôles et fonctions du CA se situent dans deux grandes catégories. La première catégorie a trait aux grandes orientations. Le CA va adopter les politiques, les critères d'inscription ainsi que le découpage des territoires d'appartenance des écoles. Le CA va aussi adopter le budget de l'organisation. D'ailleurs, lors de sa dernière séance, le CA a adopté le budget révisé. À mi-année, le budget est réajusté pour tenir compte de toutes les allocations reçues. Le CA va également prendre les décisions quant aux grands investissements (ex : agrandissements, demandes de constructions d'écoles). On ne prend pas de décisions à portées individuelles au niveau du CA. Les décisions qui y sont prises concernent l'ensemble des élèves. Au CA, la seule situation menant à une décision à portée individuelle fait suite à une demande de révision de décision d'un élève. Un élève, ou un parent d'élève, étant insatisfait d'une décision peut soumettre une demande de révision ou peut porter plainte. Il s'agit de la seule situation menant à une décision individuelle du CA. Maître Villeneuve indique que la deuxième catégorie a trait au rôle de vigie du CA. La loi prévoit que le CA doit s'assurer qu'un soutien adéquat est apporté aux écoles ainsi qu'aux centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle. Le CA veille aussi à la pertinence et à la qualité des services éducatifs. Le CA s'assure également d'une gestion efficace et efficiente des ressources, qu'elles soient humaines, matérielles ou financières.

Maître Villeneuve évoque la présidence du CA. La présidence est nommée par les membres du CA, parmi les membres parents. Seuls cinq membres du CA peuvent aspirer à cette fonction. Le même principe s'applique pour la vice-présidence. Le rôle du président est de diriger et de maintenir l'ordre durant les séances du CA.

Maître Villeneuve signale que le mandat du membre du CA est de trois ans. On est en élection deux années sur trois afin d'assurer une rotation au niveau des membres. Ce n'est pas une fonction rémunérée. En revanche, une allocation de présence est allouée pour les séances officielles du CA (100 dollars pour les membres, 150 dollars pour la vice-présidence et 200 dollars pour la présidence). Cela ne s'applique pas pour les rencontres des comités de travail ou pour des rencontres comme des comités pléniers. Maître Villeneuve ajoute que le remboursement de frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions sont alloués.

Maître Villeneuve évoque l'implication requise pour assumer la fonction de membre du CA. On parle de sept séances ordinaires par année avec possibilité de séances extraordinaires en cas d'urgences. Par exemple, lorsqu'une décision ne pourrait pas attendre la tenue de la séance suivante du CA ou de délais ayant à être respectés. Maître Villeneuve donne l'exemple d'une demande de révision de décision alors que la prochaine séance du CA serait prévue dans un délai trop long pouvant porter préjudice à l'élève. Même chose en cas de congédiement d'un employé. Il s'agit heureusement de situations très rares mais pouvant arriver. Les membres du CA participent aux comités de travail. Beaucoup du travail des membres du CA se fait en comités de travail. Ce sont des comités formés d'environ 3 à 5 membres du CA. Lors de ces comités de travail, les dossiers qui seront présentés au CA sont étudiés en profondeur par les membres du CA pour en faire une recommandation en séance. Il y a quatre comités de travail, à savoir le comité de vérification, le comité de ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique. Ce sont trois comités statutaires qui sont prévus dans la loi. Un quatrième comité, soit le comité des services éducatifs a été créé. On y discute davantage des services qui sont donnés aux élèves. Maître Villeneuve mentionne

qu'on parle d'environ deux à trois heures de lecture en guise de préparation aux rencontres.

Maître Villeneuve évoque un règlement sur l'éthique et la déontologie ayant été adopté par le gouvernement s'appliquant aux membres du CA. Les principaux éléments au niveau des devoirs d'un administrateur font mention d'agir dans l'intérêt du CSS avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité, modération et probité; de développer et mettre à jour ses connaissances (formation obligatoire); d'exercer ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence, en faisant preuve de loyauté envers le CSS; d'éviter les conflits d'intérêt et de respecter la confidentialité.

Maître Villeneuve traite des conditions requises pour se porter candidat. Il faut être membre du CP et siéger au CÉ d'une école situé dans le district en élection. Les membres parents du CA sont élus parmi les membres du CP, par les membres du CP. Les membres du CP seront invités à voter lors de l'élection. Maître Villeneuve précise que les candidats potentiels sont constitués des délégués et non des substituts du CP. Dans le cas d'un renouvellement de mandat, le candidat doit avoir un enfant qui fréquente encore l'école dont il était membre du CÉ. Un membre du CA pourrait présenter sa candidature même s'il ne siège plus au CP, mais son enfant doit encore fréquenter l'école qu'il fréquentait lors de sa première candidature. Maître Villeneuve signale qu'un représentant du CCSÉHDAA au CP peut également déposer sa candidature mais son enfant doit fréquenter une école du district étant en élection. Un membre sortant du CA désigné à la suite d'un deuxième appel de candidature pourrait aussi se porter candidat. Maître Villeneuve explique que, si, à la suite de l'appel de candidature personne ne pose sa candidature, un deuxième appel sera effectué. À ce moment-là, les délégués dont les enfants fréquentent les autres districts pourraient présenter leur candidature. Lors d'un renouvellement de mandat, le membre pourrait poser sa candidature de nouveau dans le district qu'il représentait. Maître Villeneuve soutient que cette situation ne se produira pas cette année car il n'y a aucun membre sortant provenant d'un district autre que celui fréquenté par leur enfant.

Maître Villeneuve récapitule les conditions d'éligibilité requises pour briguer un poste au CA. Celles-ci sont disponibles dans le document ayant été déposé sur la page Teams du CP.

Maître Villeneuve indique que le processus va débuter par un avis de désignation qui sera transmis le 14 avril 2023. Les délégués du CP auront jusqu'au 30 avril pour soumettre leur candidature. Tout le processus de transmission d'une candidature sera expliqué dans l'avis de désignation. Maître Villeneuve ajoute que, par la suite, advenant qu'aucune candidature n'ait été reçue pour un district, un deuxième appel sera lancé du 2 au 9 mai. Le vote électronique se tiendra du 12 au 17 mai 2023 sur la plateforme *Simple Vote* pour qu'on puisse donner le résultat des élections à l'occasion de la séance du CP du 18 mai prochain.

Madame la présidente demande si le mandat de trois ans d'un administrateur va continuer au CA advenant qu'il ne reste que deux ans à faire à son enfant pour terminer son secondaire. Maître Villeneuve répond affirmativement. L'important c'est d'être éligible au moment de l'élection. On peut ensuite terminer son mandat même si on n'a plus d'enfant fréquentant l'école.

Un délégué demande si les membres du CA sont couverts contre d'éventuelles poursuites. Maître Villeneuve répond affirmativement. Les membres du CA sont couverts par le Régime de gestion des risques du CSSMB.

Monsieur Ghislain Laporte se présente. Il souligne être l'actuel président du CA du CSSMB et être en fin de mandat. Il confirme qu'il ne pourra pas se représenter en tant que parent car il ne remplit plus les conditions d'éligibilité évoquées précédemment par Maître Villeneuve. Il mentionne être un simple parent et ne pas être un enseignant. Il indique avoir acquis beaucoup d'expérience au niveau de la représentation parentale car il gravite depuis presque 17 ans dans les comités de parents, etc. Il soutient qu'il n'est pas nécessaire d'avoir toutes les connaissances qu'il a pour faire un bon travail. Il déclare qu'il est important de faire toutes les lectures. Le CSSMB n'est pas petit soutient-il. On parle de 800 millions de budget, de 11 500 employés et de 75 000 élèves. Monsieur Laporte mentionne que le membre du CA reçoit de l'aide et qu'il n'est pas tout seul. Il faut avoir un bon état d'esprit dans le sens qu'il faut vouloir acquérir des connaissances. C'est important car c'est très vaste. Il y a beaucoup d'établissements. Monsieur Laporte relate que les membres du CA reçoivent toujours l'aide du CSSMB, surtout dans les comités de travail. Il indique que les rencontres des comités de travail ne se tiennent pas devant public. On peut y poser toutes les questions et obtenir toutes les réponses. Il déclare qu'on ne peut pas se rendre au CA en se disant qu'on y va pour son école, son quartier ou son enfant sans être très déçu. Il faut y aller dans l'intérêt de tous. Monsieur Laporte ajoute que le travail du CA est vraiment macro. Le rôle des membres du CA est bien défini par la loi. Il ajoute, de par sa fonction, savoir assez bien tout ce qui se passe au niveau du CSSMB mais ne pas être le patron du DG du CSS ou de Maître Villeneuve. Le CA prend vraiment toutes les décisions en toute collégialité.

Monsieur Laporte mentionne que toutes les questions peuvent être posées, surtout en comités de travail. Il soutient que les gens sont très sympathiques et qu'ils veulent vraiment aider. Il indique que la [liste des écoles par districts](#) est disponible sur le site internet du CSSMB.

Monsieur Laporte indique que les questions spécifiques peuvent lui être communiquées par l'intermédiaire de la présidence du CP ou de Maître Villeneuve. Il convient que la fonction de président(e) est un peu plus exigeante que celle d'un autre membre du CA tout en restant faisable.

Un délégué demande combien d'heures par mois, en moyenne, sont nécessaires. Monsieur Laporte mentionne qu'un minimum de deux à trois heures par séance est requis. Cela dépend des comités de travail sur lesquels siègent les membres du CA et de la nature des dossiers traités. Monsieur Laporte mentionne qu'il connaît les établissements, les politiques, etc. Cela fait en sorte qu'il est peut-être plus facile pour lui d'analyser un dossier. Cependant, il y a une grande entraide au niveau du CA. De plus, le CSSMB est toujours disponible pour répondre aux questions. Il déclare que madame Nathalie Provost, entre autres, est une ressource inestimable. Elle répond toujours avec plaisir aux questions relatives aux bassins, aux critères d'inscription ou aux changements à la politique du transport. Il en est de même au Service des ressources matérielles. Plus les années avancent et plus le travail se simplifie car la connaissance des divers dossiers s'améliore. Il donne l'exemple des critères d'inscription. Cela fait 16 ans qu'il est confronté à eux et ils n'ont plus de secret pour lui. Cela dépend de l'expérience mais c'est également possible pour un nouveau parent. Il mentionne deux membres parents du CA dans cette situation qui apprécient leur expérience. Il ajoute que c'est accessible à tous mais qu'il faut y mettre le temps.

Maître Villeneuve soutient que le CSSMB fait un gros travail afin de simplifier le plus possible la documentation pour qu'elle soit accessible. Avant la séance, les membres du CA reçoivent tous les dossiers qui vont être présentés. On essaie

vraiment d'écrire en langage le plus clair possible. On fait attention de ne pas trop utiliser de jargon pour que cela soit accessible. Les contextes et les recommandations sont bien expliqués pour que les membres du CA aient une bonne connaissance de ce qui va leur être présenté lors de la séance. On trouve important que ce soit accessible car plus les dossiers sont bien préparés et bien montés, et plus il est facile pour les membres du CA de s'y retrouver. Monsieur Laporte ajoute que l'ambiance au sein du CA est très agréable. Les gens sont très gentils et veulent aider à effectuer son travail. Il faut juste avoir l'esprit curieux et poser des questions. Cela ne demande pas de compétence particulière mais une implication.

7.5.1. ANNEXE DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE – RÉOLUTION

Madame la vice-présidente indique qu'un courriel a été envoyé aux membres du CP au sujet de la procédure de désignation des membres parents au CA, avec la modification des districts. Elle soutient qu'il est important que les membres aient les informations. Elle souligne qu'une annexe aux règles de régie interne, relative à la procédure de désignation des membres parents au CA du CSSMB, avait été adoptée en mars 2022 et que celle-ci doit être modifiée et adoptée en vue des élections de 2023.

Madame Robitaille présente à l'écran le projet d'annexe modifiée.

(CP/23-03/04)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose de règles de régie interne;

ATTENDU QUE trois postes sont à pourvoir au Conseil d'administration du CSSMB afin d'être en fonction à partir du 1^{er} juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter l'annexe aux règles de régie interne 2022-2023 du Comité de parents telle que présentée.

(Proposé par madame Raymonde Gomis – Proposition adoptée à l'unanimité)

7.5.2. MODIFICATION DES DISTRICTS – RÉOLUTION

Madame la vice-présidente présente à l'écran un document affichant la répartition des écoles du CSSMB par district. Madame Robitaille signale qu'aucun changement n'a été apporté dans les districts. Cependant, l'école de l'Orée-du-Parc a été inscrite en tant que Nouvelle école secondaire de LaSalle dans le document afin d'éviter la confusion avec les informations. Madame la vice-présidente mentionne que l'inscription sera modifiée ultérieurement. La déléguée de l'école de l'Orée-du-Parc déclare qu'il serait bien d'inscrire l'école de l'Orée-du-Parc pour éviter la confusion car ces écoles sont côte-à-côte.

Un membre indique que l'école de l'Altitude a été ajoutée dans le district Nord-Ouest.

(CP/23-03/05)

IL EST PROPOSÉ par madame Hala Jawlakh et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la répartition des écoles du CSSMB par district telle que présentée.

(Proposé par madame Hala Jawlakh – Proposition adoptée à l'unanimité)

7.5.3. NOMINATION POUR LE PRÉSIDENT OU LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Madame la présidente indique qu'un(e) président(e) d'élection doit être nommée par le CP.

(CP/23-03/06)

Madame ANNE-MARIE ROBITAILLE, proposée par **madame Tania Naim**, appuyée par **madame Bianca Nugent**, est élue à l'unanimité en tant que présidente des élections en lien avec la désignation des membres-parents du CA.

(Proposé par madame Tanis Naim - Appuyée par madame Bianca Nugent – Proposition adoptée à l'unanimité)

Madame Robitaille annonce que son district est en élection mais qu'elle ne se présentera pas. Elle mentionne qu'il s'agit de sa dernière année au CP.

Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 21 heures 05 – Retour de la pause à 21 heures 10.

7.6. SOURIS – ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-LABOURÉ

Madame la présidente souligne que ce dossier a été traité avec Maître Marie-Josée Villeneuve au point 2.

La déléguée de l'école Sainte-Catherine Labouré indique que le CSSMB a envoyé quelqu'un. Elle ajoute que des trous ont été bouchés uniquement dans une classe. Elle souligne être allée voir l'enseignante. Le problème de cette dernière consistait dans le fait que les souris rongeaient les jouets des enfants. Elle ajoute que de fortes odeurs se dégagent chaque jour, depuis le retour en classe suivant la semaine de relâche, parce que les souris sont en train de mourir dans les conduits de l'école. Elle soutient que les trous ont été bouchés dans une classe mais que l'infestation ne se limite pas à celle-ci. Elle touche d'autres classes. Elle signale qu'on est en train de travailler là-dessus présentement.

Madame la présidente demande si l'école reçoit du soutien du CSSMB. La déléguée répond que beaucoup de difficultés ont été éprouvées au début. Un exterminateur a finalement été envoyé sur les lieux, la semaine dernière. Elle déclare que cela ne bouge pas aussi vite qu'elle le voudrait.

Madame Naim demande s'il est dans les plans de s'attaquer au problème durant le congé de Pâques. La déléguée répond par la négative. Elle soutient que la direction de son établissement lui a dit qu'on y va une chose à la fois. Présentement, le directeur soutient que l'école effectue un gros nettoyage. Elle souligne discuter souvent avec l'enseignante étant très touchée dans sa classe de maternelle. Elle signale que les fenêtres de la classe doivent rester ouvertes à cause de la puanteur dégagée par la décomposition des cadavres de souris.

Madame la présidente demande si l'enseignante voit autant de souris, ou moins qu'avant. La déléguée soutient qu'elle en voit autant car les trous de sa classe n'ont été bouchés que le samedi précédant la séance du CP. Elle ajoute qu'il a été convenu d'attendre une semaine pour vérifier les effets de l'action ayant été menée. Elle indique qu'elle rendra visite à l'enseignante en début de semaine prochaine afin de voir si un gros changement a été constaté.

La déléguée de l'école Sainte-Catherine-Labouré autorise madame la présidente à transmettre ces informations à Maître Marie-Josée Villeneuve en guise de suivi.

7.7. BAIN LINGUISTIQUE

Madame la présidente annonce avoir reçu un courriel de suivi au sujet du bain linguistique. Elle mentionne que les membres du CX vont en parler pour déterminer comment procéder. Elle relate que les parents désirent créer un comité auquel les gens intéressés pourraient se joindre. Madame Naim soutient qu'il faut s'informer au sujet des règlements afin de savoir ce qu'il est possible de faire. Le point sera remis à l'ordre du jour de la séance du mois d'avril prochain. Madame la présidente indique qu'il est question que la première rencontre de ce comité se tienne en octobre 2023.

Le substitut de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt mentionne qu'une lettre sera bientôt envoyée dans les écoles concernées pour communiquer les informations. Elle ajoute que personne ne veut porter le dossier. Elle souligne s'en charger un peu mais précise qu'elle ne pourra pas assumer ce rôle à plein temps. La déléguée invite les personnes intéressées à porter le projet à lui prêter main forte.

8. MOT DE LA PRÉSIDENTE

8.1. CORRESPONDANCE

Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler.

9. MOT SUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

9.1. CONSEILLÈRE

Madame Raymonde Gomis invite les membres du CP à assister à la conférence du 29 mars prochain, intitulée « Développer l'autonomie et la responsabilité pour ne plus avoir à intervenir inutilement ». Elle mentionne qu'il serait bien qu'ils soient présents car cela les rendra plus alertes et plus attentifs par rapport à leurs enfants, par rapport aux changements, par rapport à tout ce qui se dit et par rapport aux événements qui se déroulent dans les écoles. Ils apprendraient comment tous ces facteurs jouent sur le comportement de leurs enfants. Elle soutient que les prochaines conférences qui seront présentées seront très intéressantes. Elle invite les membres à transmettre les informations et déclare que ces conférences donneront des outils aux parents. Madame Gomis remercie madame Katherie Rochette pour avoir déposé des documents rapportés du congrès de l'Institut TA. Elle ajoute qu'il est possible d'y ajouter d'autres comptes-rendus. Madame la conseillère mentionne que les conférenciers présents au congrès de l'Institut TA étaient très diversifiés. Elle évoque un conférencier français, professeur de son métier, ayant partagé des nouveaux outils. Madame Gomis relate que les formations présentées lors du congrès de l'Institut TA sont généralement destinées aux enseignants mais que les parents ayant accès à ces outils sont plus aguerris pour avoir la collaboration devant s'installer entre eux et les professeurs. Madame Gomis ajoute que la définition du rôle de la conseillère ÉHDAA a commencé à être retravaillé au sein du sous-comité chapeauté par madame Rochette pour voir comment ce poste peut être bonifié. Elle déclare qu'il s'agit d'une fonction très importante. Madame Gomis relate s'interroger sur le fait que la structure du CA n'est pas pareille que celle de l'ancien conseil des commissaires. Elle explique qu'aucun représentant ne s'y interroge sur le sort des enfants ayant des besoins. Elle précise qu'il ne s'agit pas forcément des enfants ayant des besoins particuliers. Madame la conseillère prend l'exemple des enfants doués. Elle demande quels sont les services à la disposition des parents lorsqu'un enfant saute de classe. Elle soutient que chaque parent doit se questionner, peu importe la situation. Quels sont les outils? Est-ce que je continue ainsi? Est-ce que je fais bien pour mon enfant? Est-ce que je peux m'orienter au CSSMB pour avoir des informations afin de mieux accompagner mon enfant face aux défis qui vont

se présenter à lui. Madame la conseillère déclare qu'il faut que les parents sachent qu'ils peuvent lui ramener leurs demandes ou questions, peu importe que ce soit en lien avec le primaire ou avec le secondaire. Elle souligne être la vice-présidente du CCSÉHDAA. Madame Gomis relate que la conseillère ÉHDAA est là pour accompagner les parents, en cas de besoin, dans la prise en charge de leurs enfants, et voir avec le CSS ce qu'il peut faire pour eux.

9.2. DÉLÉGUÉE DU CCSÉHDAA

Madame Katherie Rochette mentionne qu'une présentation a été donnée, lors de la dernière séance du CCSÉHDAA, sur le pourcentage d'élèves reconnus comme étant HDAA. Elle indique qu'un élève doit être codé ou avoir un plan d'intervention pour être reconnu. Elle souligne qu'il avait été demandé d'obtenir les chiffres dénombant le nombre d'élèves ayant des besoins particuliers. Madame Rochette soutient que des plans d'action sont maintenant faits pour des élèves qui ont un besoin particulier temporaire ou en prévision de, peut-être, faire un plan d'intervention dans le futur. Elle ajoute que ces enfants-là ne sont pas reconnus comme étant HDAA, malgré qu'ils ont des besoins. Elle évoque les élèves qui reçoivent des services mais qui ne sont pas officiellement considérés HDAA. Madame Rochette déclare que 25% des élèves du secondaire sont reconnus HDAA tandis que 20% le sont au primaire.

10. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

10.1. CONFÉRENCE À VENIR

Madame Bianca Nugent rappelle que le CP offrira une conférence du groupe CommeUnique, le 29 mars prochain, intitulée : « Développer l'autonomie et la responsabilité pour ne plus avoir à intervenir inutilement ».

Madame Nugent présente un projet de résolution à l'écran en vue de l'adoption des prochaines conférences qu'offrira le CP durant le restant de l'année scolaire. Elle présente les formations en question en rappelant que les membres du CP ont eu l'occasion de les choisir lors d'un précédent sondage ayant été mené auprès d'eux.

10.2. RÉOLUTION

(CP/23-03/07)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose d'un budget en vue de la présentation de conférences;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents conviennent de présenter les conférences listées dans les tableaux suivants, par visio-conférence, pour les thèmes et aux dates et heures indiqués;

MOIS	DATE	HEURE	TITRE	ORGANISATION	MODALITÉS	CONFÉRENCIER	PUBLIC	COÛT (HT)
MARS	29 mars	19h (90 minutes)	Développer l'autonomie et la responsabilité chez mon enfant et mon ado	Les formations CommeUnique	Sur Zoom (lien fourni par l'organisation)	Gabriel Laflamme	Parents d'enfant et d'ado	897.00 \$
AVRIL	19 avril	19h (90 minutes)	Plan d'intervention et la	CSSMB SRÉ	Sur Zoom	Geneviève Cardinal,	Parents d'élèves à	GRATUIT

			différenciation pédagogique (reporté du 22 février 2023)		(lien fourni par l'organisation)	Sophie Montpetit, Natalie Ruest	besoins particuliers	
	26 avril	19h (90 minutes)	Comment développer la confiance en soi et l'estime personnelle chez mon enfant	Les formations CommeUnique	Sur Zoom (lien fourni par l'organisation)	Audrey Lavoie	Parents	897.00 \$
MAI	10 mai	19h (90 minutes)	Comment communiquer efficacement avec mon enfant	Les formations CommeUnique	Sur Zoom (lien fourni par l'organisation)	Vanessa Frenette	Parents	897.00 \$ (réduction 100 \$ pour 3 formations)
	17 mai	19h (120 minutes)	Soirée d'échanges L'école du 21e siècle Projection de film sur les compétences et les métiers du futur	Créativité Québec	En personne – salle conférence CSSMB 1100, bd de la Côte-Vertu, Montréal Inscription obligatoire	Annie Lamontagne	Parents, élèves du secondaire et personnel enseignant	Frais déplacement, collations et boissons (budget à confirmer)
JUIN	6 juin	19h (90 minutes)	Passage primaire au secondaire	CSSMB SRÉ	Sur Zoom (lien fourni par l'organisation)	Dominic Haché	Parents d'élèves finissants du cycle primaire	GRATUIT

ATTENDU QUE les coûts de ces conférences sont désignés dans les tableaux ci-dessous, pour un budget projeté d'approximativement quatre mille dollars, plus taxes (4 000 \$ + taxes) pour six conférences;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Nanta et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les conférences, aux modalités décrites dans les tableaux annexés, pour un budget projeté approximatif de quatre mille dollars (4 000 \$ + taxes) pour six conférences.

(Proposé par monsieur Roman Nanta – Proposition adoptée à l'unanimité)

Il est demandé si les conférences seront enregistrées afin de permettre de les visionner ultérieurement. Madame la présidente répond que ce n'est habituellement pas le cas parce que les conférenciers n'acceptent pas. Madame Nugent le confirme. Elle explique que les conférenciers veulent s'assurer d'une sorte de « droits d'auteur ». Elle ajoute qu'on pourrait s'informer concernant les conférences gratuites présentées par le SRÉ. Madame Nugent indique que les documents « Powerpoint » seront disponibles.

11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

Le point est reporté.

12. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Le point est reporté. La prochaine rencontre du Comité consultatif de transport se tiendra durant le mois d'avril prochain.

13. MOT DE LA DÉLÉGUÉE 1 À LA FCPQ

Madame Hala Jawlakh signale que le prochain conseil général de la FCPQ se tiendra le 15 avril prochain. Mesdames Jawlakh et Eshaghpour y assisteront. Elle souligne être impliquée dans le comité du 50^{ème} tandis que madame Eshaghpour est impliquée dans le comité violence et intimidation. Elle soutient que les choses bougent en ce qui a trait au mandat d'initiative sur la violence dans les écoles. On a essayé de convaincre la commission de la culture et de l'éducation de l'assemblée nationale de saisir un mandat pour travailler sur ce dossier. Cela a été refusé. Madame Jawlakh mentionne qu'on essaye de convaincre de revenir avec une loi en lien avec la violence et l'intimidation dans les écoles. Elle relate qu'il y en a un maintenant dans les universités et dans les cégeps mais ils disent que ce n'est pas nécessaire dans les écoles. On voulait une loi semblable aux lois qui couvrent les universités et les cégeps. Il y aura un atelier à l'assemblée générale de la FCPQ sur ce dossier, au lac Delage. Elle soutient que c'est excellent car on pourra parler avec tous les membres de tous les CSS de notre province. On aura les idées de tout le monde. Il s'agira d'un dossier qu'on pourra pousser beaucoup plus quand on aura les voix de tous les délégués de tous les CSS. Il y a aussi des choses qui bougent avec les consultations du ministère des transports sur la sécurité routière. Ils veulent consulter tout le monde sur les principaux enjeux et pistes de solutions pour mieux sécuriser les déplacements des usagers vulnérables. Madame Eshaghpour est membre du sous-comité à la FCPQ et pourra porter la voix du CP du CSSMB.

Madame Jawlakh annonce que le projet 284 pour les services aux élèves HDAA ne sera pas prêt pour l'année prochaine. Elle mentionne que la FCPQ est déçue.

Madame Jawlakh évoque les [webinaires gratuits](#) de la FCPQ. Elle indique que les membres peuvent choisir les webinaires qu'ils désirent suivre. Madame Jawlakh les invite à lui envoyer un courriel pour qu'elle les inscrive. Tous les membres du CP sont éligibles ainsi que les membres du CCSÉHDAA.

La FCPQ a annoncé la présentation de soirées POP (Parole aux parents). Y seront traités des sujets comme le CA, le CÉ, l'OPP, le Comité de parents du SDG, etc. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire immédiatement. C'est gratuit pour tout le monde.

Madame Jawlakh annonce que la FCPQ va présenter un webinaire traitant des projets pédagogiques particuliers.

13.1. MOT DU SOUS-COMITÉ POUR LES PRIX RECONNAISSANCE DE LA FCPQ

Madame Jawlakh indique que les membres du sous-comité en charge des prix Distinctions Reconnaissance se sont réunis. Suite à cette rencontre, le sous-comité a trois projets de résolution à proposer aux membres du CP pour adoption. Elle mentionne que le CP peut soumettre des candidatures pour trois catégories de prix, à savoir la catégorie Bronze, la catégorie Argent et la catégorie de l'Ordre de la Fédération.

13.2. RÉOLUTIONS POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT PARENTAL

Pour la catégorie Bronze, madame Jawlakh indique que la catégorie bronze vise à honorer un parent qui a contribué de manière significative dans les instances de participations parentales des écoles de son CSS ou au CP. Madame Jawlakh ajoute que le peut nommer un parent par école du CSSMB. Il n'est pas obligé que le candidat soit membre du CP. Madame Jawlakh soutient la résolution soit adoptée

aujourd'hui et que les personnes ayant des candidatures à soumettre communique avec elle. La date limite pour les soumettre les candidatures est fixée au mois de juin prochain.

(CP/23-03/08)

ATTENDU QUE la Fédération des comités de parents du Québec reconnaît que l'implication des parents au sein de la structure scolaire constitue l'assise de son action ;

ATTENDU QUE la Fédération juge primordial de soutenir étroitement la participation parentale en éducation et veut contribuer à valoriser les parents engagés et leurs actions concrètes et méritoires ;

ATTENDU QUE la Fédération a établi une politique de reconnaissance de l'engagement parental ;

ATTENDU QUE la catégorie Bronze vise à honorer des parents qui, par leur engagement, par leur influence et par leurs réalisations, ont contribué de manière significative dans les instances de participation parentale des écoles de du centre de services scolaire ou au comité de parents ;

ATTENDU QUE la catégorie Bronze permet de nommer un lauréat par école du Centre de services scolaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur **Mathieu Rinaldi**, et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents :

- **De** participer à la Semaine de l'engagement parental 2023 et de remettre des prix de la catégorie Bronze ;
- **De** transmettre la liste des lauréats à la Fédération avant le 30 juin.

(Proposé par monsieur Mathieu Rinaldi – Proposition adoptée à l'unanimité)

Madame Jawlakh relate que la catégorie Argent vise à honorer un parent ayant contribué de façon significative dans les instances de participations parentales, soit du CP, soit du CSSMB ou par son implication nationale. Elle souligne qu'il n'est pas obligatoire de proposer un membre du CP. Il est possible de soumettre un seul candidat dans cette catégorie. Le CP peut choisir une seule personne engagée. Cette personne recevra ce prix comme les personnes qui seront proposées dans la catégorie Bronze. Le sous-comité propose de soumettre la candidature de monsieur Gnahoua Zoabli. Madame la présidente souligne que monsieur Zoabli a été un membre très impliqué du CP durant plusieurs années. Elle ajoute qu'il a également représenté le CP à la FCPQ en tant que délégué 1. Madame Naim relate que monsieur Zoabli a donné beaucoup de son temps pour la cause des élèves et qu'il est le père d'un enfant ayant des besoins particuliers. Il était très impliqué dans toutes les instances. Madame Jawlakh mentionne que le candidat doit avoir eu un enfant ayant fréquenté le CSS dans les deux dernières années. Elle ajoute qu'un texte de 250 mots, présentant le candidat, doit accompagner cette résolution. Elle signale que madame Raymonde Gomis se chargera de la rédaction de ce texte d'accompagnement.

Madame Jawlakh précise que tous les membres du sous-comité étaient unanimes quant au choix de monsieur Zoabli car il a effectué un travail énorme pour le bénéfice du CP et des élèves.

(CP/23-03/09)

ATTENDU QUE la Fédération des comités de parents du Québec reconnaît que l'implication des parents au sein de la structure scolaire constitue l'assise de son action ;

ATTENDU QUE la Fédération juge primordial de soutenir étroitement la participation parentale en éducation et veut contribuer à valoriser les parents engagés et leurs actions concrètes et méritoires ;

ATTENDU QUE la Fédération a établi une politique de reconnaissance de l'engagement parental ;

ATTENDU QUE la catégorie Argent vise à honorer un parent qui, par son engagement, par son influence et par ses réalisations, a contribué de manière significative dans les instances de participation parentale de son comité de parents, de son centre de services scolaire ou par son implication nationale ;

ATTENDU QUE la catégorie Argent permet de nommer un parent engagé en tant que lauréat du comité de parents ;

ATTENDU QUE Monsieur Gnahoua Zoabli, par son engagement et son aptitude à mener des dossiers, à porter la voix des parents et à inspirer les membres de notre Comité de parents démontre toutes les qualités récompensées par l'attribution de ce prix ;

IL EST PROPOSÉ par madame **Anne-Marie Robitaille**, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents de proposer que le prix Argent de la Fédération des comités de parents du Québec soit remis à **Monsieur GNAHOUA ZOABLI** pour l'année 2023.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

Un délégué dit comprendre que les choses se sont bousculées mais elle considère qu'il aurait été bien que la description du candidat soit communiquée aux membres du CP avant la tenue de la séance.

Madame Jawlakh signale que l'Ordre de la Fédération est remis à un parent pour son leadership et pour son implication soutenue et de grande qualité. Il doit être une source d'inspiration pour les autres parents dans la défense et la promotion des droits et intérêts des parents. Pour ce prix, chaque CP va proposer un seul parent et la FCPQ choisira un gagnant. Le sous-comité propose la candidature de monsieur Carl Letendre pour le remercier de ses nombreux efforts dans le dossier du plomb dans l'eau des écoles. Elle mentionne que monsieur Letendre mène ce dossier depuis des années, entame des démarches, tente de s'assurer que les choses bougent et cherche à informer les parents.

(CP/23-03/10)

ATTENDU QUE la Fédération des comités de parents du Québec reconnaît que l'implication des parents au sein de la structure scolaire constitue l'assise de son action ;

ATTENDU QUE la Fédération juge primordial de soutenir étroitement la participation parentale en éducation et veut contribuer à valoriser les parents engagés et leurs actions concrètes et méritoires ;

ATTENDU QUE la Fédération a établi une politique de reconnaissance de l'engagement parental ;

ATTENDU QUE l'Ordre de la Fédération est la plus haute distinction de la Fédération et que chaque comité de parents peut proposer un parent de son centre de services scolaire au comité de sélection qui attribuera l'Ordre de la Fédération à un parent annuellement ;

ATTENDU QUE les qualités exceptionnelles récompensées par l'Ordre de la Fédération sont le leadership et l'implication soutenue et de grande qualité ;

ATTENDU QUE Monsieur Carl Letendre est une source d'inspiration pour les autres parents dans la défense et la promotion des droits et des intérêts des parents ;

ATTENDU QUE Monsieur Carl Letendre, par son engagement au sein de notre Comité de parent a contribué de manière significative, marquante, originale et durable dans la défense des droits des enfants à l'accès à l'eau potable ;

IL EST PROPOSÉ par madame **Karine Gimmig, appuyée par monsieur Mathieu Rinaldi** et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents de proposer la candidature de **Monsieur CARL LETENDRE** au comité de sélection à l'Ordre de la Fédération pour l'année 2023.

(Proposé par madame Karine Gimmig – Appuyée par monsieur Mathieu Rinaldi - Proposition adoptée à l'unanimité)

Monsieur Letendre remercie le CP. Il indique qu'il fait ces démarches ni pour lui, ni pour les honneurs et ne savoir pas quoi dire devant la reconnaissance de ses pairs. Madame Jawlakh signale que madame Elham Eshaghpour se chargera de la rédaction d'un texte de 250 mots devant appuyer cette candidature.

13.3. RÉOLUTION POUR LE GRAND RENDEZ-VOUS NATIONAL DES PARENTS DU 3 JUIN

Madame Jawlakh indique que la FCPQ tiendra le Grand Rendez-vous national des parents, le 3 juin prochain, à Longueuil. Elle mentionne que la FCPQ présente un gros événement rassemblant les parents, tous les ans (congrès, colloque, etc.). Elle indique que des conférenciers très intéressants et inspirants y participent. Ces événements permettent d'assister à des réunions et à des ateliers. On se penche sur un problème vécu dans nos CSS pour s'asseoir ensemble et regarder ce qu'il faudrait faire pour le régler. Madame Jawlakh relate que le CP envoie, chaque année, une dizaine ou une quinzaine de parents à ces événements. Elle ajoute que cela devrait être plus facile d'envoyer des membres au Grand Rendez-vous national des parents de cette année car l'événement se déroule proche du CSSMB (Longueuil) et que l'inscription n'est pas chère. Madame Jawlakh invite les membres du CP à participer à cet événement auquel elle assistera en compagnie de madame Eshaghpour. Elle précise que la FCPQ défraiera ses frais de déplacements ainsi que ceux de madame Eshaghpour étant donné qu'elles sont les déléguées 1 et 2 du CP du CSSMB. Leurs frais d'inscription seront aussi défrayés. Madame Jawlakh ajoute que le lunch est inclus dans les frais d'inscription. Mesdames Eshaghpour et Jawlakh proposent que 15 membres du CP puissent les accompagner à cet événement, que le CP défraie le coût d'inscription de ses participants et qu'un montant forfaitaire de 30 dollars soit alloué aux participants pour couvrir leurs frais de déplacement. Elles proposent aussi qu'un montant maximal de 20 dollars soit accordé aux participants pour couvrir leurs frais de souper et de petit déjeuner.

Elles proposent également que la balance des frais encourus par les déléguées 1 et 2 du CP à la FCPQ soit remboursée par le Comité de parents.

Mesdames Katherie Rochette et Bianca Nugent font part de leur intention de participer au Grand Rendez-vous national des parents.

En réponse à une question lui ayant été posée, madame Jawlakh mentionne que de participer au Grand Rendez-vous national des parents est gratuit pour les parents y assistant virtuellement.

Madame la président invite les membres intéressés à participer à cet événement à communiquer avec elle ou avec madame Jawlakh afin d'être ajoutés à la liste des participants.

(CP/23-03/11)

ATTENDU la tenue du Grand rendez-vous national des parents organisé par la FCPQ à l'école secondaire Monseigneur-A.-M.-Parent(3875, Grande Allée Longueuil, QC J4T-2V8), le 3 juin 2023 ;

ATTENDU QUE cet évènement national sera une occasion pour les parents de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences, leurs bons coups et leurs défis ;

ATTENDU QUE cet évènement est une source d'information importante pour les parents ;

ATTENDU QUE les frais pour l'inscription à l'évènement en personne sont de cinquante dollars (50 \$) et que l'inscription à l'évènement en ligne est gratuite ;

ATTENDU QUE mesdames **Hala Jawlakh** et **Elham Eshaghpour** assisteront au Grand rendez-vous national des parents en tant que déléguées à la FCPQ ;

IL EST PROPOSÉ par madame **Karine Gimmig** et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents :

- **QUE** le Comité défraie les coûts d'inscription de 15 membres (délégués ou substituts), dont mesdames **Bianca Nugent** et **Katherine Rochette**;
- **QU'UN** montant forfaitaire de trente dollars (30 \$) soit accordé aux participants, et ce, afin de couvrir leurs frais de déplacement ;
- **QU'UN** montant maximal de vingt dollars (20 \$) soit accordé aux participants, sur réception de leurs factures, afin de couvrir leurs frais pour le petit-déjeuner ;
- **QUE** la balance des frais encourus par ses délégués 1 et 2 du CP à la FCPQ soit remboursée par le Comité de parents.

(Proposé par madame Karine Gimmig – Proposition adoptée à l'unanimité)

14. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA

Madame Kathlene Marcelo-Vidal a assisté à la séance du CA. Étant donné son absence, le point est reporté.

15. MOT DE LA TRÉSORERIE

15.1. BILAN FINANCIER DU CP

Madame Marie-Hélène Leclerc présente à l'écran le bilan financier du CP. Ce bilan est disponible sur la page Teams du CP.

16. VARIA

Aucun point n'a été traité en Varia.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (20 AVRIL 2023)

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 10.

Madame Tania Naim,
Présidente 2022-2023 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

*P.V. 23 MARS 2023 – CP
/rm*